# Organisation, Réglementation des professions de santé, déontologie

La protection de la santé a toujours été un des devoirs du législateur.

La réglementation des professions de santé est apparue, au même titre que la lutte contre les maladies infectieuses, comme un des éléments nécessaires à la protection de la santé publique.

13ème siècle : aucun remède sans l'avis des « magistri in medicina »

1707 : un Edit réglemente l'exercice de la médecine, il est alors défendu d'exercer la médecine, ni de donner un remède sans être licencié

Fin 18ème : Statuts des chirurgiens prévoient que nul ne peut exercer a chirurgie sans être muni des lettres de maîtrise

Loi d'Allarde de mars 1791 : instaure la liberté d'exercer tout métier sous réserve de payer un patente

Loi de Le Chapelier 1791 : supprime toute sorte d'association pro

1792 : suppression des facultés de médecine

Loi du 19 Ventose An 11, 1803 + 1892 : réorganisent la profession médicale

## I Réglementation des professions de santé

Art L4161-1 CP: Exerce illégalement de la médecine: « Toute personne qui prend par habituellement ou par direction suivie, m'me en présence d'un médecine, à l'établissement d'un diagnostic ou au traitement de maladies, congénitales ou acquises, réelles ou supposées, par actes personnels, consultations verbales ou écrites ou par tout autre procédés quels qu'ils soient, .. sans être **titulaire d'un diplôme**, certificat ou autre titre mentionné... exigé pour l'exercice de la profession de médecin. » — délit d'habitude: peut entrer en contradiction avec assistance de personne en danger (qui est un acte isolé), passible du tribunal correctionnel

# Il . Organisation des professions de santé

Les professions et professionnels de santé sont soumis à une réglementation rigoureuse issue du Code de la santé publique : respect de l'intégrité du corps humain auquel seuls les médecins ont longtemps eu le droit de déroger

La Code de la santé publique fournit une typologie des 3 professions de la santé : habilités à diagnostiquer et à traiter :

#### → Professions médicales

- médecins : habilitation générale et monopolistique à intervenir sur le corps
- Autres pro médicales : habilitation spécialisée aux domaines dans lesquels ils peuvent intervenir :

- chirurgiens-dentistes : soin de la bouche, des dents, et des maxillaires
- sages-femmes : grossesse, accouchement, soins post-natals de la mère et de l'enfant
- → **professions de la pharmacie** : monopole pour la préparation et la délivrance des médicaments et dispositifs médicaux : pharmaciens + préparateurs en pharmacie
- → professions d'auxiliaires médicaux : habilitation sous contrôle médical en dérogation à l'exercice illégal de la médecine (sur prescription médicale, assistance médicale, champs technique, actes : décrets d'activité, régulés par des quotas) : infirmiers, masseurs-kiné, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes, manipulateurs d'electroradiologie médicale, audioprothésistes, opticiens-lunetiers, prothésistes, orthésistes, diététiciens.

#### Ordres professionnels:

Un ordre professionnel regroupe obligatoirement l'ensemble des membres d'une profession et a pour missions de :

- proposer la déontologie
- contrôler l'accès à la profession
- veiller à la compétence professionnelle et au respect des devoirs pro

## Professions avec ordre professionnels:

- Professions médicales: médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes
- Pharmaciens
- 3 professions d'auxiliaires médicaux: masseurs-kiné, pédicures-podologues, infirmiers

<u>Déontologie</u> (Étymologie : δεον = devoir, ce qu'il faut faire et λόγος = science, discours) <u>des professions de santé</u>

Ensembles de règles de droits et de devoirs régissant la conduite à tenir pour les membres d'une profession

(NB: peut aussi désigner une approche philo ou théorie morale qui insiste sur le devoir (l'obligation) par opposition à une morale centrée sur le bonheur, les valeurs ou l'utilité)

1845 : Dr. Max Simon publie le premier ouvrage de Déontologie médicale

#### Déontologie:

- imposée ou non par la loi, imposée pour les professionnels de santé
- Morale d'une profession (serment d'Hippocrate)
- Discours sur les devoirs ( ≠ recueil de principes éthiques): il y a une sanction si manquement au code de déontologie

- Régit l'exercice d'une profession : décrit les droits et les devoirs des professionnels, de leur rapports entre eux (confraternité) et avec leurs clients ou la société.
- Publié dans le CSP (au chap R = reglementaire)

### Textes historiques du Code de Déontologie :

- 18ème siècle av. JC : Code d'Hammourabi : responsabilité du médecin
- 4ème siècle av JC: Serment d'Hippocrate :
  - → probité et dévouement du médecin
  - → préservation de la vie
  - → ne pas nuire : primum non nocere
  - → respecter les personnes malades, leurs intérêts, leur vie privée et le secret médical
  - → être juste
- 7ème siècle : Serment d'Assaph
- 12ème siècle : prières de Maïmonide : compétences
- 1947 : 1er Code de Déontologie médicale
- 1995 : 4ème version modifiée en 2004

#### Quelques principes de déontologie :

#### Primauté de la personne :

- Le médecin est au service de l'individu avant d'être au service de la SP
- Respect de la vie humaine, de la personne et de sa dignité
- *Primum non nocere* : « Avoir, dans les maladies, deux choses en vue : être utile ou du moins ne pas nuire » (Hippocrate)
- Secret médical:
  - → affirmé dès Hippocrate
  - → indispensable à l'exercice médical qui impose une confiance réciproque entre les deux participants du colloque singulier
  - → « Ni le médecin, ni l'avocat, ni le prêtre, ne pourraient accomplir leur mission si les confidences qui leur étaient faites n'étaient assurées d'un secret inviolable » (Émile Garçon)
  - → cette confiance est nécessaire à la confidence

#### Respect de la vie :

- Le médecin, au service de l'individu et de la santé publique, exerce sa mission dans le respect de la vie humaine, de la personne et de sa dignité
- Le pharmacien exerce sa mission dans le respect de la vie et de la personne humaine. Il doit contribuer à l'information et à l'éducation du public en matière sanitaire et sociale.
- La sage-femme exerce sa mission dans le respect de la vie et de la personne humaine.

#### Liberté:

- double liberté : du patient et du médecin
- Patient:
  - → Libre choix du médecin
  - → Consentement éclairé : liberté d'accepter ou de refuser ce que propose le praticien, le consentement doit être recherché dans tous les cas, information loyale/claire/appropriée
- Médecin:
  - → liberté de prescription : données acquises de la science, ressources disponibles pour la SP (Bonnes Pratiques, Pertinence des Soins)
  - → clause de conscience pour refuser des soins (sauf urgence)

# III Déontologie et Éthique

#### 4 principes formels:

- autonomie : consentement de la personne examinée ou soignée doit être recherchée dans tous les cas
- **bienfaisance**: tenir compte des avantages, des inconvénients et des conséquences des différentes investigations et thérapeutiques
- non-malfaisance : le médecin doit s'interdire de faire courir au patient un risque injustifié
- **justice**: écouter, examiner, conseiller ou soigner avec la même conscience toutes les personnes

#### Qualités exigibles du professionnel :

- Moralité, probité, dévouement
- Responsable de ses actes
- Indépendance professionnelle
- Compétence : Initiale, dvlpmt professionnel permanent
- Absence de discrimination
- Les honoraires doivent être déterminés avec tact et mesure
- Solidarité entre professionnels : confraternité

## **CONCLUSION:**

- La réglementation des pro de santé est :
  - → nécessaire à la protection de la SP
  - → Diplôme, monopôle
- Les grands principes déontologiques :
  - → le respect : de la vie, de la personne, de la dignité
  - → Moralité
  - → Probité
  - → Dévouement
  - → Indépendance pro
- Le professionnel de Santé doit être un homme irréprochable